

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 22 décembre 2023 à 18 heures 00, à l'Hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM THIEUX MORA Florence, MOUSIS Didier, HORROD Vanessa, VILLEDIEU Arnaud, GERMAIN Eric, SIMON Lydie, DO COUTO Carlos, ARBERET Jean-Marc, SARTHOU Gérard, BLEAU-VERDIER Nathalie, CHAGOT Raymond, MÉSSÉGUÉ Martine, BLANC Stéphane, GUIET Hervé, LEPREUX Stéphane, RODRIGUEZ Karine, CATALOGNE Cyril, POIREL Isabelle, TRILLAUD Marie, BELLOCQ Rémi, MAZILIÉ Eve, BOURDET Eric, GARCIA Patricia, FOUQUET Franck (arrivé à 18 heures 10)

Absent(s) ayant donné procuration :

- Madame DALEAS Annie a donné procuration à Madame THIEUX MORA Florence
- Madame PANSIER-SOUCAZE Hélène a donné procuration à Monsieur DO COUTO Carlos
- Madame BIASON Catherine a donné procuration à Madame BLEAU-VERDIER Nathalie
- Madame ZINT Murielle a donné procuration à Monsieur CHAGOT Raymond
- Monsieur MIEYAA Xavier a donné procuration à Monsieur BELLOCQ Rémi
- Madame BÉNÉTEAU Valérie a donné procuration à Monsieur BOURDET Eric
- Madame MOLINA Audrey a donné procuration à Madame GARCIA Patricia
- Monsieur BONNET Pascal a donné procuration à Monsieur FOUQUET Franck

**Secrétaire(s) de séance : Madame Vanessa HORROD**

\*\*\*\*\*

Ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Communication du rapport d'activité 2022 de GRDF

- 1- Protocoles transactionnels pour l'achat des terrains dans le cadre du projet de reconstruction de l'école Perrot
- 2- Cadrage budgétaire de fin d'année
- 3- Avance de subvention 2024 au budget du Centre Communal d'Action Sociale
- 4- Tarifs de mise à disposition de l'Espace James CHAMBAUD
- 5- Protocole d'accord amiable relatif à un sinistre au complexe sportif
- 6- Gestion des chats errants : convention de partenariat et subvention à l'ADAP et à l'Arche de Noé
- 7- Ouverture dominicale des commerces de détail en 2024
- 8- Classement de parcelles communales dans le domaine public
- 9- Déclassement de terrains du domaine public communal
- 10- Contribution à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
- 11- Conventions de partenariat de l'Espace James CHAMBAUD avec les associations Ampli et Agora
- 12- Recrutements d'agents recenseurs
- 13- Modification de la nomenclature des emplois communaux
- 14- Mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriales pour la couverture du risque prévoyance des agents communaux
- 15- Rapport d'activités 2022 de la Société Publique Locale des Pyrénées Atlantiques

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **Communication du rapport d'activité 2022 de la concession de GRDF**

Monsieur BOURDET en profite pour demander si le rapport annuel 2022 du Syndicat Mixte d'Eau Potable de Jurançon sera présenté cette année.

Monsieur le Maire expose que ce rapport n'a plus à être présenté en conseil municipal et en commission consultative des services publics locaux depuis que la communauté d'agglomération s'est légalement substituée en 2020 aux anciennes communes membres pour siéger au comité syndical du SMEP.

### **1- Acquisition à l'amiable de deux terrains contigus à la propriété communale pour le projet de construction-déconstruction de l'école élémentaire Henri PERROT.**

Monsieur le Maire se félicite d'avoir pu trouver une solution d'acquisition amiable, laquelle permet d'avancer sur le projet d'école et d'envisager une construction à l'horizon 2026.

Madame GARCIA indique que son groupe est très satisfait de cette issue et affirme qu'elle était sa proposition initiale ; elle dit regretter que cette décision n'ait pas été prise plus tôt.

Monsieur le Maire rappelle que l'opposition municipale proposait de construire sur les seuls terrains communaux et n'a jamais envisagé d'utiliser ces terrains contigus. Il indique que la procédure contentieuse a été menée de pair avec la négociation et que cette période a été mise à profit pour élaborer le Programme fonctionnel et architectural et ainsi lancer la consultation de maîtrise d'œuvre dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire dit malgré tout regretter que le projet ne correspondra pas à celui qu'il avait initialement envisagé dans l'esprit de l'étude urbaine réalisée en 2018, à savoir une école ouverte sur la rue du Château et une nouvelle centralité constituée de l'école, l'hôtel de ville et un pôle de commerces et d'habitat Place du château.

Monsieur BOURDET dit avoir validé le projet présenté en 2018 mais il affirme qu'il était selon lui acquis que les propriétaires concernés seraient opposés. Il considère que l'implantation actuelle de l'école en cœur d'îlot garantira la sécurité des enfants en sortie d'école et apportera de la commodité aux parents ayant des enfants à la maternelle et à l'élémentaire.

Il considère que la commune a perdu du temps mais aussi de l'argent au regard de l'augmentation récente des taux d'intérêt et des coûts de construction.

En conclusion, il se dit lui aussi très satisfait de cette issue.

Monsieur le Maire conteste l'analyse de Monsieur BOURDET quant à la sécurité de l'école en citant l'exemple de l'école Perlic Nord et de son parvis sécurisé le long du boulevard Farman.

Concernant la perte d'argent, il rappelle que cette acquisition permet de faire des économies par rapport au projet de l'opposition dans la mesure où il aurait généré des coûts bien plus importants de location d'une école provisoire le temps des travaux ; de plus, il rappelle que ces acquisitions sont bien moindres que celles envisagées dans le cadre de l'expropriation.

Monsieur BOURDET indique que le projet initial de la commune générerait aussi des coûts de démolition des maisons.

Adopté à l'unanimité

### **2- Budget général 2023 : ajustements de crédits de fin d'année**

Adopté à l'unanimité

### **3- Avance de subvention 2024 au Centre Communal d'Action Sociale**

Adopté à l'unanimité

### **4- Réévaluation des tarifs de mise à disposition de l'Espace James CHAMBAUD**

Adopté à l'unanimité

## **5- Protocole d'accord amiable relatif à des travaux de réfection des sols au Complexe sportif du Moulin**

Adopté à l'unanimité

## **6- Poursuite du partenariat avec les associations Association de Défense Animale Pyrénéenne (ADAP) et l'Arche de Noé pour la gestion des chats errants sur la commune**

Adopté à l'unanimité

## **7- Calendrier des ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2024**

Monsieur BOURDET indique avoir évolué sur la question après avoir récemment rencontré des salariés concernés. Il indique qu'il serait favorable aux cinq dimanches annuels prévus par la loi et uniquement lors des fêtes de fin d'année. Il estime par exemple que l'ouverture dominicale durant le « black friday » est inopportun.

Monsieur le Maire en prend acte et précise connaître des salariés qui trouvent au contraire un intérêt à travailler plus.

27 voix pour - 6 voix contre (BOURDET, GARCIA, FOUQUET, BENETEAU, MOLINA, BONNET)

## **8- Classement de parcelles communales dans le domaine public**

Adopté à l'unanimité

## **9- Déclassement de terrains du domaine public communal**

Adopté à l'unanimité

## **10- Concertation dans le cadre de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Monsieur le Maire rappelle qu'un zonage a identifié les secteurs et sites privés et publics pouvant accueillir des équipements d'énergies renouvelables en photovoltaïque, méthanisation ou géothermie. Il se dit satisfait du développement actuel de ces nouveaux équipements et cite le cas des ombrières photovoltaïques qui sont en cours d'installation sur le parking de la piscine Aqualons.

Monsieur FOUQUET estime que le délai fixé pour la consultation est trop restreint au regard de la complexité du dossier ; il se dit étonné que la commission « environnement » n'ait pas été réunie pour évoquer cette question.

Monsieur le Maire confirme que l'État a laissé très peu de délais aux communes pour organiser cette concertation. Pour autant, il indique que les enjeux de cette concertation sont minimes dans la mesure où ce zonage n'a aucun caractère contraignant pour les propriétaires.

Monsieur BOURDET considère que les enjeux environnementaux sont nombreux, y compris pour la commune. Il estime qu'il aurait pu être mis en place lors de cette concertation des outils pédagogiques pour montrer le bon fonctionnement de ces équipements et inciter à l'auto-consommation.

Monsieur le Maire répond que les lonsois savent manifestement décider au regard du nombre actuel de dossiers déclarés en mairie pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Monsieur FOUQUET demande la date limite prévue par la loi pour cette consultation.

Il lui est répondu que la date limite réglementaire était le 31 décembre.

27 voix pour - 6 voix contre (BOURDET, GARCIA, FOUQUET, BENETEAU, MOLINA, BONNET)  
**11- Convention de partenariat avec les associations Ampli et l'Agora pour l'organisation de spectacles à l'espace James CHAMBAUD**

Monsieur le Maire félicite l'équipe pour les records de fréquentation constatés en ce début de saison.

Adopté à l'unanimité

**12- Création de trois emplois à temps non complet d'agents recenseurs du 05 janvier 2024 au 24 février 2024**

Adopté à l'unanimité

**13- Modification de la nomenclature des emplois**

Adopté à l'unanimité

**14- Mandat au Centre de gestion pour un contrat de prévoyance pour le personnel communal**

Adopté à l'unanimité

**15- Rapport d'activités 2022 de la Société Publique Locale des Pyrénées-Atlantiques**

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 45.

**Secrétaire de séance**



**Vanessa HORROD**

**Le Maire,  
Président de séance,**



**Nicolas PATRIARCHE**